

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PROJET POUR ADOPTION
PAR LE CONSEIL RÉGIONAL
LE 11 SEPTEMBRE 2024

PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Région
Île-de-France

RENUFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

- Sanctuarier l'arbre vert
- Conforter les unités paysagères
- Valoriser les forêts de protection
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Renforcer la liaison
- Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional
- Relâcher un franchissement d'infrastructure linéaire
- Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Creer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional
- Favoriser la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau

PRÉSÉRVER DES RISQUES NATURELS

- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

FOND DE PLAN

- | Occupation du sol | Réseau routier | Transport collectif |
|---|---------------------------|--|
| Espace urbain | Réseau national | Vélo |
| Espace agricole | Réseau régional | Transport en site propre |
| Espace boisé et autres espaces naturels | Axe d'envergure régionale | Transports en site propre, tramway, bus à haut niveau de service |
| Espace vert et espace de loisirs | Metro | |
| Surface en eau | | |

5 km

© INSTITUT PARIS RÉGION 2024

Source : L'Institut Paris Région 2024

